

## Réponses de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME

Gazifère - Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021  
(R-4199-2022)

### I. SUIVI DE LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

#### Références

i. R-4199-2022, [B-0024](#), Tableau 3, p. 3

Tableau 3 – Évolution des adhésions au GNR

|  | Total 2020 | Total 2021 | Total      |
|--|------------|------------|------------|
| Tarif 2 - Nombre de contrats signés      | 199        | 630        | 829        |
| Tarif 2 - Nombre de résiliations réelles | 0          | 25         | 25         |
| <b>Addition nette - Tarif 2</b>          | <b>199</b> | <b>605</b> | <b>804</b> |
| Tarif 1 - Nombre de contrats signés      | 5          | 11         | 16         |
| Tarif 1 - Nombre de résiliations réelles | 0          | 0          | 0          |
| <b>Addition nette - Tarif 1</b>          | <b>5</b>   | <b>11</b>  | <b>16</b>  |
| <b>Total - Addition nette</b>            | <b>204</b> | <b>616</b> | <b>820</b> |

ii. R-4199-2022, [B-0024](#), p. 4

En tenant compte du surcoût relié à la molécule de gaz naturel renouvelable, des coûts évités reliés à l'achat des droits d'émission de carbone et du transport et des coûts associés aux volumes vendus volontairement, le solde du CER devant être socialisé au cours de l'année 2023 est de 1 352 326 \$<sup>9</sup>. Le taux de socialisation ainsi que le détail du calcul seront présentés dans le cadre de la phase 2 du dossier R-4194-2022.

#### Demandes

**1.1. (Réf. i. et ii)** Veuillez préciser la quantité de GNR vendu aux clients en achat volontaire pour l'année 2021 et le total du surcoût récupéré par la quantité de GNR vendu.

### Réponse 1.1 :

**Les volumes réels acquis par les clients ayant été facturés au Tarif GNR en 2021 représentent 68 614 m<sup>3</sup>. Le total du surcoût récupéré pour la quantité de GNR vendu représente 49 575 \$, tel qu'indiqué à la pièce B-0009, GI-2, document 1.5.2, ligne 10.**

**Il est à noter que le surcoût associé au GNR varie notamment en fonction de la modification trimestrielle des composantes du transport et de la molécule de gaz naturel traditionnel.**

**1.2. (Réf. ii.) Gazifère indique que le solde du CER devant être socialisé au cours de l'année 2023 est de 1 352 326 \$. Veuillez présenter sous forme de tableau une comparaison entre les revenus découlant de la vente de GNR en 2021 et le surcoût du GNR en 2021**

### Réponse 1.2 :

**L'information demandée par l'intervenant est présentée à la pièce B-0009, GI-2, document 1.5.2. À la ligne 7 de ladite pièce, Gazifère présente le surcoût du GNR, soit les coûts relatifs à l'achat de GNR moins les coûts relatifs à l'achat de la molécule de gaz naturel. Gazifère soustrait par la suite les coûts évités engendrés par l'injection de GNR dans son réseau (indiqués aux lignes 8 et 9). À la ligne 10, Gazifère présente les coûts récupérés par la vente de GNR de manière volontaire et ceux-ci sont soustraits du surcoût du GNR. Enfin, à la ligne 11, Gazifère additionne l'intérêt applicable à ce compte. Finalement, le solde devant être socialisé au cours de l'année 2023 est indiqué à la ligne 12 et représente 1 352 326 \$.**

## II. Gaz perdu

### Références

#### i. R-4199-2022, B-0013, p. 2

##### 2. Événements particuliers en 2021

Tel que mentionné dans plusieurs dossiers antérieurs<sup>7</sup>, les facteurs suivants peuvent contribuer à l'accroissement du taux de gaz perdu :

- La quantité de gaz naturel utilisée pour purger et remplir les nouvelles conduites principales et les nouveaux branchements installés au cours de l'année ;
- Le vol de gaz naturel;

- Les fuites causées par des dommages lors de travaux d'entretien ou d'autres natures; et
- La précision des appareils de mesurage.

**ii. R-4199-2022, [B-0013](#), p. 3-4**

Gazifère a également dû effectuer une opération d'odorisation, au cours du mois d'août 2021, sur les conduites de la phase 1, ce qui a exigé une importante purge des conduites nouvellement énergisées. Bien que le distributeur soit en mesure de confirmer que la purge a duré plusieurs heures, Gazifère ne détient pas tous les éléments nécessaires pour calculer les quantités de gaz naturel purgées et ainsi, identifier l'impact réel de cette opération sur le taux de gaz perdu<sup>1</sup>. (Nos soulignés)

**iii. Dossier R-4122-2020, Phase 4, pièce [B-0354](#), GI-65, Document 2, pages 2 et 3, réponses 1.1 et 1.1.1.**

1.1. (Réf. i. et iii.) : Le graphique portant sur le nombre de dommages dans les 10 dernières années indique une décroissance. Malgré cette décroissance, Gazifère est-elle en mesure d'estimer de manière fiable la quantité de gaz perdu lors d'un incident impliquant un tiers ?

Réponse 1.1 : Gazifère confirme être en mesure d'estimer de manière fiable la quantité de gaz perdu lors d'un incident impliquant un tiers.

1.1.1 (Réf. i. et iii.) : Veuillez expliquer comment Gazifère mesure la quantité de gaz perdu et calcule le gaz perdu issu des dommages causés par un tiers ?

Réponse 1.1.1 : Pour mesurer la quantité de gaz perdu, Gazifère utilise un programme informatique lui permettant de simuler le dommage et de mesurer le débit de gaz naturel se trouvant dans la conduite lors de l'incident. Pour effectuer cette simulation, Gazifère doit obtenir un certain nombre d'informations, telles que

- Le coefficient de débit, lequel est obtenu en entrant les données (dimension de la conduite et de la fuite ainsi que la pression) relatives au dommage dans un outil de simulation ;
- La température extérieure au moment de l'incident (puisque cet élément a un impact direct sur la consommation des clients et donc, sur la pression présente dans la conduite);
- La durée du dommage.

---

<sup>1</sup> Note de bas de page no 13 : Dossier R-4122-2020, Phase 4, pièce [B-0354](#), GI-65, Document 2, page 2 et 3 de 15, réponse 1.1.1.

La simulation permet alors, avec ces données, d'obtenir avec fiabilité la quantité de gaz perdu suite à un incident spécifique.

**iv. R-4199-2022, [B-0013](#), p. 3**

b. Projet d'investissement – Secteur Nord

L'année 2021 a également été marquée par l'achèvement d'un grand projet de renforcement dans le Secteur Nord de la franchise, soit les phases 1 et 2. La majorité des conduites comprises dans les deux phases de ce projet a été énergisée au cours de la dernière année, ce qui représente plusieurs kilomètres de conduites à remplir à des pressions différentes.

La phase 1 du projet, comprenant plus de 4 km de conduites à haute pression et environ 1 km à pression intermédiaire, a été énergisée en juillet et en août 2021, tandis qu'une partie des conduites de la phase 2, soit un total de 2,07 k, a été énergisée au cours du mois d'octobre 2021. (Nos soulignés)

**Demandes**

**2.1. (Réf. i. et ii.)** Selon les données de Gazifère, veuillez indiquer, en produisant un tableau ou graphique, la quantité de gaz perdu lors les purges de conduites de 2015 à 2021.

**Réponse 2.1 :**

**Tel que précisé à la pièce [B-0013](#), [GI-3](#), Document 1.2.2, Gazifère ne détient pas ce type d'information puisqu'elle ne calcule pas la quantité de gaz perdu lorsqu'elle effectue des purges.**

**2.2. (Réf. ii.)** Gazifère indique ne pas détenir tous les éléments nécessaires pour calculer les quantités de gaz naturel purgées permettant d'identifier l'impact des purges sur le taux de gaz perdu. Quels sont les éléments qui ne sont pas connus concernant les purges effectuées en 2021 ?

**Réponse 2.2 :**

**Les purges sont effectuées lors de situations très différentes et selon des modalités qui peuvent varier en fonction de chaque évènement, rendant ainsi plus complexe le calcul des volumes de gaz perdu.**

En effet, une purge est souvent effectuée lors de situations particulières pouvant affecter la composition du gaz naturel (par exemple, lors de l'odorisation, lors de présence d'humidité dans les conduites, etc.). Il n'est pas rare, lorsqu'un tel exercice est effectué, que le gaz purgé ne soit pas à 100 % du gaz naturel, mais plutôt un mélange de gaz naturel et d'une autre substance, telle le mercaptan, l'azote ou l'éthanol. Le pourcentage de la part respective des substances purgées évolue également tout au long de la purge rendant ainsi impossible de déterminer avec précision la part de gaz naturel perdu.

De plus, les purges peuvent être effectuées selon des modalités précises, lesquelles peuvent varier en fonction de la situation (par exemple la nécessité d'avoir des temps d'arrêt durant la purge, etc.).

Conséquemment, le calcul de la quantité de gaz perdu lors d'une purge se solderait en un résultat très approximatif ne présentant aucun gage de fiabilité.

**2.2.1 (Réf. ii.)** Quels sont les éléments nécessaires pour calculer les quantités de gaz naturel purgées ?

**Réponse 2.2.1 :**

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 2.2 de la présente demande de renseignements.

**2.2.2.** Comment Gazifère pourrait améliorer sa connaissance de l'impact des purges sur le taux de gaz naturel perdu ?

**Réponse 2.2.2 :**

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 2.2 de la présente demande de renseignements.

**2.2.3.** Y a-t-il des méthodes connues pour éviter l'émission de gaz naturel dans l'atmosphère au moment des purges de conduites, ou des méthodes pour en réduire l'impact, et quelles sont-elles (ex. : brûlage à la sortie de la conduite, etc.) ?

**Réponse 2.2.3 :**

**Il existe des méthodes pour limiter les émissions de gaz naturel dans l'atmosphère, telles que le transfert du gaz naturel d'une conduite vers une autre conduite à pression plus basse, ou encore, en procédant au brûlage du gaz naturel à la sortie de la conduite.**

**Gazifère priorise ces options et procède à une purge seulement lorsqu'il s'agit de la dernière solution possible.**

**2.3.** Quelles sont les normes et obligations de Gazifère lors d'une purge de conduite?

**Réponse 2.3 :**

**Gazifère doit s'assurer de procéder à des purges de manière sécuritaire. Pour ce faire, l'entreprise doit respecter la procédure opérationnelle interne applicable, qui découle des obligations se trouvant notamment dans le code CSA-Z662.**

**2.3.1.** Y a-t-il des directives internes pour réduire les émissions dans l'atmosphère, et si oui quelles sont-elles ?

**Réponse 2.3.1 :**

**Tel que mentionné ci-dessus, la purge d'une conduite représente la « solution de dernier recours » pour l'entreprise. En effet, Gazifère se doit d'évaluer en premier lieu la faisabilité des autres méthodes permettant de réduire l'impact sur l'environnement, telle que de transférer le gaz naturel d'une conduite vers une autre conduite à pression plus basse, ou encore, de procéder au brûlage du gaz naturel. Toutefois, les conditions ne permettent pas toujours d'opter pour ces solutions. C'est le cas notamment lorsqu'aucune conduite à pression plus basse ne se trouve à proximité, ou encore, si la situation ne respecte pas les nombreuses règles permettant le brûlage de gaz naturel. En effet, pour permettre de brûler le gaz naturel, une série**

**de conditions très strictes doivent être réunies (par exemple, ne pas être à proximité d'habitations, ne pas avoir d'arbres, de branches mortes ou de gazon sec dans un périmètre précis, ne pas installer le brûleur sur de l'asphalte, etc.). Lorsqu'aucune de ces solutions n'est possible, Gazifère procède alors à la purge d'une ou de plusieurs conduites.**

**2.3.2. Y a-t-il des directives internes pour le calcul du gaz perdu, si oui lesquelles ?**

**Réponse 2.3.2 :**

**Il n'existe aucune directive ou procédure interne portant sur le calcul du gaz perdu lors d'une purge de conduite. À cet égard, Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 2.2 de la présente demande de renseignements.**